

Objet : Invitation – Conférence « Entreprises et droits humains : quelles obligations pour l'État de faire respecter les droits humains dans et par l'entreprise ? » - Lundi 15 juin, 16h à 18h

CONSEIL D'ÉTAT / COUR DE CASSATION

Lundi
15 juin
2026

Entreprises et droits humains :
quelles obligations pour l'État de faire respecter
les droits humains dans et par l'entreprise ?



ORDRE DES AVOCATS
AU CONSEIL D'ÉTAT
ET À LA COUR DE CASSATION

UNIV. PARIS
PANTHÉON SORBONNE



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

ENM
ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE

COUR DE CASSATION

UNIVERSITÉ PARIS
PANTHÉON SORBONNE
IREDIES

IRIS
Institut de
Recherche
Juridique de
la Sorbonne
André Tunc

INSTITUT DES SCIENCES
JURIDIQUE & PHILOSOPHIQUE
DE LA SORBONNE - UMR 8103

PANTHÉON
SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS
CNRS

INVITATION

Conférence « Entreprises et droits humains : quelles obligations pour l'État de faire respecter les droits humains dans et par l'entreprise ? »

Dans le cadre du cycle de conférences : « Entreprises et droits humains »

Lundi 15 juin 2026, 16h* à 18h - Conseil d'État

*Accueil à partir de 15h30 - Conseil d'État - salle d'Assemblée générale

Place du Palais-Royal - Paris 1^{er}

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire en présentiel si vous êtes certain(e) de pouvoir assister à cet événement.

Pour demander votre inscription, cliquez [ICI](#)*

* Pour les personnes souhaitant assister à cet événement en salle d'Assemblée générale, dans la limite des places disponibles une confirmation de votre participation en présentiel vous sera envoyée par mail prochainement.

Si l'entreprise contribue largement à la réalisation des droits humains, elle peut également être à l'origine de leur violation. La présente conférence se propose d'aborder le rôle et la place de l'Etat dans la prise en compte de cette réalité.

L'Etat édicte la norme. Ainsi a-t-il la charge d'édicter ou de s'assurer que seront adoptées des réglementations qui prennent en considération les droits humains. Comment et à quel niveau le fait-il concrètement ? comment peut-il s'assurer de leur réalisation effective dans l'entreprise ?

L'Etat doit ainsi s'assurer que les droits humains sont respectés dans l'entreprise. Son action et son contrôle sont ici tournés vers les droits de celles et ceux qui travaillent au sein de l'entreprise, qu'il s'agisse par exemple de la protection de la santé, de la sécurité au travail ou de l'exercice effectif de la liberté syndicale.

L'Etat doit encore s'assurer que l'entreprise assume ce respect dans l'accomplissement de son activité. Le regard de l'Etat se porte alors sur les incidences de cette activité pour les tiers, la société civile, l'environnement.

Ce sont ces réflexions et interrogations que la présente conférence du cycle « entreprises et droits humains » se propose d'approfondir.

Programme :

Propos introductifs :

Remy Schwartz, président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État

Modérateur :

Thomas Lyon-Caen, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- **Bérénice Bauduin**, maîtresse de conférences en droit privé, université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
- **Pierre Romain**, directeur général du travail, ministère du travail
- **Maud Vialettes**, présidente adjointe de la section sociale du Conseil d'État

Cycle de conférences sous la direction scientifique de :

François Guy Trébulle, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Marie de Pinieux, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Agnès Roblot-Troizier, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Conférences à venir dans le cadre de ce cycle :

- Jeudi 2 juillet 2026, de 16h à 18h, à la Cour de cassation – **L'Etat, garant des droits humains dans l'entreprise mondialisée : état des lieux des lois vigilance**
- Octobre 2026, de 16h à 18h, à l'université Paris 1 - **L'Etat, comme opérateur économique et les droits humains**
- Lundi 9 novembre 2026, de 16h à 18h, à la Cour de cassation - **Contrat, chaîne d'approvisionnement et droits humains**
- Jeudi 10 décembre 2026, de 16h à 18h, à la Cour de cassation – **Entreprises, droits humains et zones de conflit**

Information sur le traitement de vos données - Les informations collectées vous concernant font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État dont la finalité est la gestion des inscriptions aux entretiens, colloques, conférences et événements du Conseil d'État. Le traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Conseil d'État (article 6 (1) e du Règlement européen 2016/679). Les données collectées ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées et sont conservées pendant la durée d'utilité administrative pour l'organisation des entretiens, colloques, conférences et événements du Conseil d'État. Vous pouvez, dans les conditions définies par la réglementation applicable, accéder aux données vous concernant, demander leur rectification, l'effacement ou la limitation de leur traitement. Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter la section des études, de la prospective et de la coopération à sepco-colloques@conseil-etat.fr ou le délégué à la protection des données du Conseil d'État : donneespersonnelles@conseil-etat.fr. Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données du Conseil d'État et obtenu sa réponse, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.